

Communication relative à la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 15 décembre 2016

Le CESER approuve la mise en place de la nouvelle politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il souhaite que les indicateurs liés à la fragilité des territoires et, notamment, à l'accessibilité, ne soient pas trop restrictifs.

Le CESER note avec intérêt la volonté régionale de prendre en compte les spécificités des différents territoires dans la mise en œuvre des nouvelles politiques contractuelles à venir. Il approuve cette vision d'un aménagement équilibré du territoire.

Il propose que des représentants de la société civile, dont du CESER, participent à la gouvernance de la politique contractuelle, fondée sur la co-construction des projets et l'implication des acteurs de terrain.

Enfin, l'Assemblée consultative se questionne sur la « douzième approche recherchée¹ » et sur le douzième critère², mentionnés dans la liste des indicateurs pris en compte pour la définition de la fragilité (annexe 3). Il demande à bénéficier d'informations plus précises sur la notion de « panier d'équipements de la vie courante » et souhaite que l'accessibilité prenne en compte des paramètres plus globaux, tels que la couverture du territoire en très haut débit, la connexion et la communication entre les territoires, etc.



Proposition de la commission 3 « Développement des Territoires »
Président : Stéphane MONCHAMBERT ; Vice-Président : Jacques PAULIAT



Vote sur l'avis du CESER
« Communication relative à la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine »

218 votants
218 pour

Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine

¹ Douzième approche recherchée : Accessibilité aux équipements et services de la vie courante (pour les communautés de communes).

² Douzième critère : Temps d'accès médian par la route à un panier d'équipements de la vie courante.